

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2009

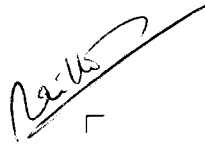
Publication : 13/11/2009

Pou " l'Autorité Compétente"
par délégation

Mme Nathalie MAILLOT

Direction de la Solidarité
Chef du Service Tarification des Ets
Sociaux

Service Tarification
des Établissements Sociaux



Colmar, le

ARRETE

DA

du **2009 00648**
- 9 NOV. 2009

**fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2009 de la dotation globalisée
commune prévue au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
de l'Association « Les Papillons Blancs » à MULHOUSE**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.313-11 et R.314-43-1;

VU les propositions de l'établissement ;

VU le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu entre le Département et l'Association « Les Papillons Blancs », approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin du 6 novembre 2009;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » dont le siège social est situé à MULHOUSE, a été fixée en application des dispositions du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens susvisé à

**4 254 075 €
pour l'année 2009.**

La ventilation prévisionnelle de la dotation globalisée commune entre les établissements et services de l'Association « Les Papillons Blancs » relevant de la compétence du Département est fixée de la façon suivante :

Nom de l'établissement ou du service	Quote-part de la dotation à la charge du Conseil Général du Haut-Rhin	Quote-part de la dotation à la charge des autres départements	Quote-part de la dotation globale
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	682 389 €	13 925 €	696 314 €
Centre d'Accueil de Jour de SOULTZ	420 027 €	8 572 €	428 599 €
Centre d'Accueil de Jour de MULHOUSE	357 830 €	7 303 €	365 133 €
Foyer de MULHOUSE	1 164 612 €	23 768 €	1 188 380 €
Foyer de COLMAR	813 891 €	16 610 €	830 501 €
Foyer de GUEBWILLER	730 245 €	14 903 €	745 148 €
TOTAL	4 168 994 €	85 081 €	4 254 075 €

La quote-part de la dotation versée par le Conseil Général du Haut-Rhin est fixée à :

4 168 994 € pour l'année 2009

Elle est versée par douzième dans les conditions prévues à l'article R.314-43-1.

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux relevant de la compétence du Département et gérés par l'Association « Les Papillons Blancs » sont fixés à :

Nom de l'établissement ou du service	Prix de journée
Centre d'Accueil de Jour de SOULTZ	83,47 €
Centre d'Accueil de Jour de MULHOUSE	125,77 €
Foyer de MULHOUSE	73,69 €
Foyer de COLMAR	53,97 €
Foyer de GUEBWILLER	80,06 €

à compter du **1^{er} décembre 2009**.

Les tarifs afférents à la réservation correspondent aux prix de journée hébergement ci-dessus mentionnés diminués du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, à compter de la date de sa notification.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou, pour les personnes et organismes auxquels elle est notifiée, de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Association et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint


Michel CHOCHOY